



## Accident de travail il y a 5 ans, contre qui me retourner ??

Par **didj137**, le **23/01/2014** à **11:38**

bonjour,  
en aout 2008 j ai etait victime d un accident du travail, je decouper une route a l aide d une scie de sol avec un disque de 50cm,(en mauvais etat), donc en passant a cote de la machine mon bleu de travail c est pris dans le disque et mon pied a etait touché, bilan: plaie profonde,tendon et ligament arracher, maintenant je ne peu plus porter de chaussure de securité a cause de cet accident, etant maçon depuis plus de 20 ans et ne sachant faire que ca,j ai donc pris conscience que je ne pourrait plus exercer mon job, bilan grosse deprime, n'ayant plus d emploi je suis devenu invivable pour les miens, j ai donc perdu ma femme et mes enfants, mon appartement...! je me suis senti d un coup incapable de tout et bon a rien!. j ai etait reconnu invalide a 18%, mais a l epoque je bosser en cdd, mon ex patron en a donc profiter pour ne pas me renouveler mon cdd , n etant pas procedurier je n ai pas deposer de plainte contre personne donc je ne perçoit qu une rente IPP de 330€ tout les 3 mois(110€/mois) MISERE  
je voulais donc savoir si j avait encore la possibilité de porter plainte contre mon ancienne entreprise sachant que l accident a eu lieu il y a 5 ans et demi??  
dans l attente de vos reponse  
cordialement  
didier

Par **moisse**, le **23/01/2014** à **16:50**

Bonsoir,

Pour porter plainte on peut toujours. Reste à retenir une qualification relevant du pénal. Vous pouvez tenter de saisir votre CPAM en reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur.

Mais il vous appartiendra de définir cette faute, en l'espèce le mauvais état allégué de la machine, votre habilitation à l'utiliser étant en CDD.

En effet il est surprenant que cet outil ne soit pas sous protection d'un dispositif "homme-mort" qui en interdit le fonctionnement lorsqu'on cesse de s'en servir pour "passer à côté".

Par **didj137**, le **23/01/2014** à **17:29**

bonsoir et merci pour votre réponse,  
je crois effectivement que les scies de sol ont été modifiées suite à mon accident,